

<b>Rivières classées au franchissement</b>			
Source : DIREN Limousin			
Année : 2002			
Cours d'eau	Texte réglementaire	Section limousine concernée	Espèces migratrices
<b>Bassin de la Vienne</b>			
Vienne	décret du 1/4/1905	tout son cours	
Vienne	arrêtés du 2/1/1986 et du 27/4/1995	tout son cours	anguille, truite fario, ombre (du confluent avec la Maulde à Limoges)
Combade	décret du 1/4/1905	tout son cours	
Combade	arrêté du 2/1/1986	tout son cours	truite fario
Maulde	décret du 1/4/1905	à l'aval de la cascade des Jarreaux	
Maulde	arrêtés du 2/1/1986 et du 27/4/1995	à l'aval de la cascade des Jarreaux	
Taurion	décret du 1/4/1905	à l'aval du ruisseau de Villeneuve	
Taurion	arrêtés du 2/1/1986 et du 27/4/1995	du ruisseau de Villeneuve à la confluence avec la Leyrenne	
Vige	décret du 1/4/1905	tout son cours	
Vige	arrêté du 2/1/1986	tout son cours	truite fario
<b>Bassin de la Creuse</b>			
Creuse	décret du 1/4/1905	à l'aval de Felletin	
Creuse	arrêtés du 2/1/1986 et du 27/4/1995	à l'aval de Felletin	
Petite Creuse	décret du 1/4/1905	à l'aval de Boussac	
Petite Creuse	arrêté du 2/1/1986	à l'aval de Boussac	truite fario, brochet
Verreaux	décret du 1/4/1905	sur 5 kilomètres à l'amont du confluent	
Verreaux	arrêté du 2/1/1986	sur 5 kilomètres à l'amont du confluent	truite fario
Rozeille	décret du 1/4/1905	à l'aval de Moutier-Rozeille	
Rozeille	arrêté du 2/1/1986	à l'aval de Moutier-Rozeille	truite fario, ombre
<b>Bassin de la Gartempe</b>			
Gartempe	décret du 1/4/1905	à l'aval du moulin Talabot (de Saint Victor)	
Gartempe	arrêté du 2/1/1986	à l'aval du moulin Talabot (de Saint Victor)	saumon atlantique, truite de mer, anguille, truite fario, truite arc en ciel, brochet, ombre (en Creuse)
<b>Bassin de la Dordogne</b>			
Dordogne	décret du 20/6/1989	à l'aval du pont de la RN 120 à Argentat	
Dordogne	arrêté du 21/8/1989	à l'aval du pont de la RN 120 à Argentat	alose, saumon atlantique, truite de mer, anguille, truite fario, lamproie marine, lamproie fluviatile
Rhue	décret du 20/6/1989	en amont du pont de Saint Thomas	
Rhue	arrêté du 21/8/1989	en amont du pont de Saint Thomas	truite fario
Diège	décret du 20/6/1989	tout son cours sauf retenue des Moulinards (La Roche le Peyroux) et affluents	
Diège	arrêté du 21/8/1989	tout son cours sauf retenue des Moulinards (La Roche le Peyroux) et affluents	truite fario
Luzège	décret du 20/6/1989	tout son cours sauf retenue de Vieille Eglise (Saint Pantaleon de Lapeau) et affluents	
Luzège	arrêté du 21/8/1989	tout son cours sauf retenue de Vieille Eglise (Saint Pantaleon de Lapeau) et affluents	truite fario
Triouzoune	décret du 20/6/1989	tout son cours sauf retenue de Neuvic d'Ussel et affluents	
Triouzoune	arrêté du 21/8/1989	tout son cours sauf retenue de Neuvic d'Ussel et affluents	truite fario
Doustre	décret du 20/6/1989	tout son cours sauf retenue de la Valette (Marcillac la Croisille) et affluents	
Doustre	arrêté du 21/8/1989	tout son cours sauf retenue de la Valette (Marcillac la Croisille) et affluents	truite fario
Souvine	décret du 20/6/1989	tout son cours	
Souvine	arrêté du 21/8/1989	tout son cours	truite fario
Sourdoire	décret du 20/6/1989	tout son cours et affluents	
Sourdoire	arrêté du 21/8/1989	tout son cours et affluents	truite fario

**Rivières classées au franchissement**

Source : DIREN Limousin

Année : 2002

Cours d'eau	Texte réglementaire	Section limousine concernée	Espèces migratrices
<b>Bassin de la Vézère</b>			
Vézère	décret du 20/6/1989	en amont de la retenue de Montceaux la Virolle et en aval du barrage de Peyrissac et affluents	
Vézère	arrêté du 21/8/1989	en aval du barrage du Saillant et affluents	saumon atlantique, truite de mer, anguille, truite fario
Vézère	arrêté du 21/8/1989	en amont de la retenue de Montceaux la Virolle et affluents	truite fario
Loyre	décret du 20/6/1989	tout son cours et affluents	
Loyre	arrêté du 21/8/1989	tout son cours et affluents	truite fario
Corrèze	décret du 20/6/1989	tout son cours et affluents	
Corrèze	arrêté du 21/8/1989	tout son cours et affluents	truite fario
Montane	décret du 20/6/1989	en aval du pont de la D 26 (cote 500 NGF) et affluents	
Montane	arrêté du 21/8/1989	en aval du pont de la D 26 (cote 500 NGF) et affluents	truite fario
Maumont	décret du 20/6/1989	tout son cours et affluents	
Maumont	arrêté du 21/8/1989	tout son cours et affluents	truite fario
<b>Bassin de l'Isle</b>			
Isle	décret du 20/6/1989	tout son cours et affluents	
Dronne	décret du 20/6/1989	tout son cours et affluents	
Dronne	arrêté du 21/8/1989	tout son cours et affluents	truite fario
Loue	décret du 20/6/1989	tout son cours et affluents	
Boucheuse	décret du 20/6/1989	tout son cours et affluents	
Boucheuse	arrêté du 21/8/1989	tout son cours et affluents	truite fario
Auvézère	décret du 20/6/1989	tout son cours et affluents en Haute-Vienne	
<b>Bassin de la Charente</b>			
Tardoire	décret du 27/4/1995	tout son cours et affluents	
Nauzon	décret du 27/4/1995	tout son cours et affluents	
Bandiat	décret du 27/4/1995	tout son cours et affluents	